

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

Épreuve du Lundi 22 juin 2015

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Durée : 3 heures

Coefficient : 7

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet et que toutes les pages sont imprimées.

Si le sujet est incomplet, demandez-en immédiatement un nouvel exemplaire aux surveillants.

Ce sujet comporte 8 pages.

La lutte contre la pauvreté

D'après le rapport de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) sur « Les revenus et le patrimoine des ménages » publié le 2 juillet 2014, la pauvreté a augmenté régulièrement depuis 2008 pour atteindre 14,3 % de la population en 2011, et s'accroît encore. Cette hausse s'explique par les difficultés croissantes rencontrées par les personnes pauvres pour sortir de cet état.

QUESTION 1 : Présenter les caractéristiques des populations concernées par la pauvreté en France.

QUESTION 2 : Pour répondre aux besoins des personnes les plus pauvres, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été élaboré.

Montrer que ce plan s'inscrit dans une politique sociale transversale.

QUESTION 3 : L'accès aux soins est un droit universel qui pourtant n'est pas accessible à tous.

3.1. Montrer que certains dispositifs d'accès aux soins relèvent de l'aide sociale.

3.2. Expliquer pourquoi ces dispositifs ne suffisent pas à réduire les inégalités d'accès aux soins.

BARÈME

Question 1 :	6 points
Question 2 :	6 points
Question 3 :	6 points
Clarté et rigueur de la rédaction :	2 points

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 :** **Données statistiques,**
Rapport de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, 2012-2013,
Disponible sur : www.onpes.gouv.fr (consulté le 20 septembre 2014).
- ANNEXE 2 :** **Le Secours Catholique s'alarme de la dégradation de la situation de l'emploi des personnes accueillies,**
Rapport de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, 2012-2013,
Disponible sur : www.onpes.gouv.fr (consulté le 20 septembre 2014).
- ANNEXE 3 :** **La pauvreté selon le diplôme,**
Observatoire des inégalités,
Disponible sur : www.inegalites.fr (consulté le 08 novembre 2014).
- ANNEXE 4 :** **Lutte contre la pauvreté : la feuille de route du gouvernement pour 2014,**
Disponible sur : www.gouvernement.fr (consulté le 08 novembre 2014).
- ANNEXE 5 :** **Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté,**
Disponible sur : twitter.com/gouvernement.fr,
publié le 24 janvier 2014 (consulté le 27 août 2014).
- ANNEXE 6 :** **Le défenseur des droits,**
Rapport sur les refus de soins opposés aux bénéficiaires de la CMU, de la CMU-C, de l'ACS et de l'AME,
Disponible sur : www.defenseurdesdroits.fr (consulté le 08 novembre 2014).

ANNEXE 1

Données statistiques

Tableau 1 : Évolution de la pauvreté monétaire (1) de 2000 à 2011 en France métropolitaine.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de pauvreté (en %)	13,6	13,4	12,9	13,0	12,6	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5	14,1	14,3
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 838	7 757	7 495	7 578	7 382	7 766	7 828	8 035	7 836	8 173	8 617	8 729

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE, enquêtes revenus fiscaux et sociaux de 1996 à 2011.

Tableau 2 : Taux de pauvreté monétaire en 2007 et 2011 selon les caractéristiques sociodémographiques des personnes en France métropolitaine.

	Taux de pauvreté en 2007 (en %)	Taux de pauvreté en 2011 (en %)
Âge		
Moins de 30 ans	18,1	19,5
30-44 ans	11,3	12,8
45-59 ans	11,2	12,2
60-74 ans	8,5	8,1
75 ans et plus	11,7	11,0
Type de ménage		
Personne seule	16,5	17,6
Famille monoparentale	30,2	32,1
Couple sans enfant	6,7	6,6
Couple avec un enfant	9,0	9,5
Couple avec deux enfants	9,4	9,7
Couple avec au moins trois enfants	20,7	22,2
Sexe		
Homme	12,8	13,5
Femme	14,0	14,9
Situation vis-à-vis du marché du travail		
Au chômage	36,4	39,0
En emploi	7,8	8,0
Inactifs (2)	16,3	17,0

Note de lecture : parmi les personnes de moins de 30 ans, 18,1 % sont en situation de pauvreté monétaire.

Champ : France métropolitaine personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE ; enquêtes revenus fiscaux et sociaux de 1996 à 2011.

(1) La pauvreté monétaire : concerne les personnes dont le revenu se situe en dessous du seuil de pauvreté (60 % du revenu médian de l'ensemble de la population).

(2) Inactifs : personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

ANNEXE 1 (suite)

Tableau 3 : Évolution du taux de pauvreté monétaire des enfants de moins de 18 ans entre 2000 et 2011 en France métropolitaine.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010	2011
Taux de pauvreté monétaire (%)	18,4	18,4	16,7	17,7	16,7	17,6	17,7	17,9	17,3	17,7	19,6	19,4	19,5

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : INSEE, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 1996 à 2011.

Rapport de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, 2012-2013,
Disponible sur : www.onpes.gouv.fr (consulté le 20 septembre 2014).

ANNEXE 2

Le Secours Catholique s'alarme de la dégradation de la situation de l'emploi des personnes accueillies.

Dans son rapport d'activité publié en 2013, le Secours Catholique alerte sur les effets pervers de la dégradation du marché du travail sur la pauvreté. L'association qui, en 2012, est venue en aide à 1 431 000 personnes, soit 9 000 de plus qu'en 2011, fournit une étude des situations des personnes rencontrées.

De manière générale, l'association accueille un nombre grandissant de ménages avec enfants et de personnes de nationalité étrangère. La moitié des enfants accueillis vivent dans des familles monoparentales. Les personnes reçues par le Secours Catholique ont connu une baisse de leur niveau de vie entre 2011 et 2012 et la quasi-totalité d'entre elles (94 %) vivent sous le seuil de pauvreté. Près de quatre personnes sur dix accueillies par l'association sont au chômage, contre 35,4 % en 2008.

[...] La part des couples dont les deux adultes n'ont pas de travail est en forte augmentation entre 2011 et 2012, et passe de 24 % à 27,3 %.

Les personnes en emploi ont vu leur situation se précariser entre 2008 et 2012. En effet, la part de celles ayant un contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein est passée de 29,3 % à 25,7 %, soit une diminution de 3,6 points. À l'inverse, la part des personnes en contrat à durée déterminée à temps plein est en augmentation, tout comme celle des personnes en emploi à temps partiel.

Rapport de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, 2012-2013.
Disponible sur : www.onpes.gouv.fr (consulté le 20 septembre 2014).

ANNEXE 3

La pauvreté selon le diplôme.

Parmi la population pauvre, 44 % n'a aucun diplôme, 5 % un niveau bac+2. En France, le diplôme joue un rôle particulier pour l'accès à l'emploi, et ne pas arriver à décrocher un titre scolaire est un lourd handicap. Le taux de pauvreté des personnes sans diplôme est de 10,9 %, contre 3,3 % pour les bac+2, trois fois moins. Au total, 43,6 % des pauvres n'ont aucun diplôme, 4,6 % disposent au moins du niveau bac+2. On notera que le taux de pauvreté des diplômés d'un niveau supérieur à bac+2 est plus élevé que pour les bac+2. Une partie des jeunes qui sortent des filières généralistes de l'université ont des difficultés à s'insérer dans le monde du travail. Encore faut-il bien mesurer l'ampleur du phénomène : 222 000 personnes sont dans ce cas, contre plus d'1,5 million de non diplômés.

L'une des difficultés spécifique à la France est la faiblesse de la formation professionnelle. Un nombre réduit de ceux qui sortent avec un bas niveau de qualification auront le droit à une « deuxième chance », qu'il s'agisse des salariés peu qualifiés ou des chômeurs.

Observatoire des inégalités,
Disponible sur : www.inegalites.fr (consulté le 08 novembre 2014).

ANNEXE 4

Lutte contre la pauvreté :

La feuille de route du gouvernement pour 2014

Adopté le 21 janvier 2013, l'ambitieux plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale traduit avec force l'impératif républicain de venir en aide aux personnes les plus démunies et de les accompagner vers l'autonomie.

A l'occasion des 20 ans du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et du premier anniversaire du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Premier ministre s'est exprimé devant l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité.

Disponible sur : www.gouvernement.fr (consulté le 08 novembre 2014).

ANNEXE 5

Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté



Disponible sur : twitter.com/gouvernement.fr,
posté le 24 janvier 2014 (consulté le 27 août 2014).

RSA : Revenu de Solidarité Active

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

ANNEXE 6

Le défenseur des droits

[...] La CMU-C permet aux personnes les plus démunies de bénéficier d'une couverture suffisante pour accéder aux soins. [...] en prenant en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier sans limitation de durée, et permet la dispense d'avance de frais (tiers payant).

[...] L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) permet aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond de la CMU-C de bénéficier d'une aide annuelle. [...] Les bénéficiaires de l'ACS ont droit aux tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires, quel que soit le médecin, même s'il exerce en secteur 2. Ils bénéficient également de la dispense d'avance de frais pour la part des dépenses prises en charge par l'Assurance Maladie obligatoire.

[...] L'Aide Médicale d'État (AME) prend en charge les soins des étrangers en situation irrégulière.

[...] Selon le Fonds CMU, au 31 décembre 2012, 1,7 million de personnes n'ont pas recours à la CMU-C, soit un taux de non recours qui s'élève à plus de 20 % des bénéficiaires potentiels. [...] Le manque d'information, l'incompréhension du dispositif, la complexité des démarches, la peur de la stigmatisation et le contrôle effectué par les administrations contribuent pour une part déterminante à ce que les bénéficiaires ne sollicitent pas leur affiliation à ces dispositifs, s'interdisant par là même un accès aux droits auxquels ils sont pourtant éligibles.

[...] L'étude commandée par le Fonds CMU en 2006 a permis de montrer des taux de refus de soins allant de 16,7 % chez les médecins généralistes exerçant en secteur 2 à 41 % chez les médecins spécialistes (33,3 % chez les ophtalmologues ; 40,9 % chez les pédiatres ; 50 % chez les psychiatres ; 44,4 % chez les gynécologues). S'agissant des dentistes, le taux s'élevait à 39,1 %.

[...] Les refus de soins explicites ou directs se caractérisent par le fait, pour un professionnel de santé, de ne pas accepter, de façon assumée, de recevoir certaines personnes du seul fait qu'elles sont bénéficiaires de la CMU-C, de l'AME ou de l'ACS. Les manifestations des refus de soins implicites ou indirects sont plus variées. La circulaire 33/2008 du 30 juin 2008 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie recense : la fixation tardive, inhabituelle et abusive d'un rendez-vous, l'orientation répétée et abusive vers un autre confrère, un centre de santé ou la consultation externe d'un hôpital, sans raison médicale énoncée, le refus d'élaborer un devis, le non-respect des tarifs opposables, l'attitude et le comportement discriminatoire du professionnel de santé, le refus de dispense d'avance des frais.

[...] L'article L. 1110-3 du code de la santé publique qualifie le caractère illégal de tels refus : « aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention ou aux soins ».

[...] Les contraintes administratives, les désagréments économiques ou des motifs liés à la condition sociale des bénéficiaires sont régulièrement invoqués par les professionnels de santé pour justifier les refus de soins. [...]

Rapport sur les refus de soins opposés aux bénéficiaires de la CMU,
de la CMU-C, de l'ACS et de l'AME,
Disponible sur : www.defenseurdesdroits.fr (consulté le 08 novembre 2014).